GRAND CONSEIL **QUE 2178-A**
de la République et canton de Genève

Date de dépôt : 9 avril 2025

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Nicole Valiquer Grecuccio : OCD : un management collaboratif, c'est possible !

En date du 21 mars 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Mesdames les conseillères d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat,

La Tribune de Genève a fait paraître un article en date du 3 mars 2025 annonçant que « quatre hauts cadres quittent la direction des prisons », soit « trois directeurs de services, ainsi qu'une adjointe ». Sans compter d'autres départs récents.

J'ai eu la charge de présider deux sous-commissions de la commission de contrôle de gestion et de remettre au nom de celle-ci deux rapports divers sur la problématique « Pénitentiaire » dont les recommandations ont été adoptées par le Grand Conseil. La situation décrite aujourd'hui et la succession de départs qui rappellent l'absentéisme déjà observé, m'amènent à rappeler les éléments du RD 1524 qui insistait sur la récurrence de problèmes en se référant à :

- *la recommandation émise par la CCG dans son rapport d'activité 2017-2018, à savoir : « La CCG demande au Conseil d'Etat de s'assurer du suivi des recommandations du rapport de l'ICF (aujourd'hui, SAI) no 12-32 relatif au système d'information de l'office pénitentiaire (aujourd'hui, office cantonal de la détention) »;*
- *le rapport de la CCG sur la problématique « Pénitentiaire » adopté le 24 janvier 2019 par le Grand Conseil dont les 30 recommandations ont toutes été acceptées à l'unanimité;*

– *la recommandation émise par la CCG dans son rapport d'activité 2018-2019, à savoir : « Office cantonal de la détention (OCD) : la CCG demande au Conseil d'Etat de s'assurer du suivi des recommandations du rapport de sa sous-commission* Pénitentiaire *» (cf. RD 1319* Rapport QUE 2178 2/3 d'activité de la commission de contrôle de gestion (année parlementaire 2018-2019) *de M. Yvan Zweifel, adopté par le Grand Conseil le 28 février 2020);*

– *la recommandation émise par la CCG dans son rapport d'activité 2019-2020, à savoir : « Office cantonal de la détention : la CCG demande au Conseil d'Etat de poursuivre le suivi des recommandations du RD 1257 sur la problématique « Pénitentiaire » et du RD 1220 sur les dysfonctionnements ayant conduit à la mort d'Adeline M. et de suivre la problématique de l'absentéisme » (cf. RD 1442* Rapport d'activité de la commission de contrôle de gestion (année parlementaire 2019-2020) *de Mme Nicole Valiquer Grecuccio, adopté par le Grand Conseil le 25 février 2022);*

– *la recommandation émise par la CCG dans son rapport d'activité 2020-2021, à savoir : « Office cantonal de la détention : la CCG demande au Conseil d'Etat de poursuivre le suivi des recommandations du RD 1257 sur la problématique « Pénitentiaire » et du RD 1220 sur les dysfonctionnements ayant conduit à la mort d'Adeline M. et de suivre la problématique de l'absentéisme » (cf. RD 1443* Rapport d'activité de la commission de contrôle de gestion (année parlementaire 2020-2021) *de M. Bertrand Buchs, adopté par le Grand Conseil le 25 février 2022);*

– *la recommandation émise par la CCG dans son rapport d'activité 2021-2022 qui porte sur les RH, mais qui relève de l'ensemble des problématiques discutées par la CCG au vu des problématiques qui ont été portées à sa connaissance, à savoir : « La CCG recommande de revoir en profondeur l'efficacité des RH, de façon à permettre notamment une réduction du taux d'absence dans certains services et une meilleure gestion des présences » (cf. RD 1503* Rapport d'activité de la commission de contrôle de gestion (année parlementaire 2021-2022) *de M. Jean Romain, adopté par le Grand Conseil le 3 mars 2023);*

– *les différentes questions urgentes sur l'absentéisme qui sont récurrentes.*

Ce même rapport divers (RD 1524) de la CCG sur la problématique « Pénitentiaire », déposé le 3 avril 2023 et adopté par le Grand Conseil le 11 mai 2023, a émis à nouveau des recommandations dont le suivi devait répondre aux préoccupations actuelles et à l'urgence de résoudre les problématiques soulevées de nombreuses fois par le Grand Conseil. La

conclusion du rapport de la sous-commission soulignait « la loyauté et le sens des institutions incarnés par celles et ceux qu'elle a auditionnés, leur force de proposition et leur amour du métier », relevant qu'il « appartient donc au Conseil d'Etat de garantir un climat de travail qui restaure la confiance et de réformer la gestion RH, d'engager les personnes qui développeront un management collaboratif et surtout de prendre le temps avant de prendre des décisions d'engagement, qui figeraient tout processus. »

On a vu que cette dernière suggestion n'a pas été entendue et on en mesure aujourd'hui les conséquences.

Ayant toujours partagé, comme l'ensemble du parlement, le constat de la commission des visiteurs officiels selon lequel les conditions de détention sont intrinsèquement liées aux conditions de travail et au vu de ce qui précède, ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il fournir un rapport sur le suivi des recommandations votées par le Grand Conseil et nous indiquer les mesures urgentes qui vont être prises pour assurer le fonctionnement adéquat de l'OCD et donc du domaine pénitentiaire ?

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A l'instar d'autres entités qui émettent des recommandations à l'attention de notre canton ou de ses départements, les rapports divers de la commission de contrôle de gestion font l'objet d'un traitement et d'un suivi par le service ou l'office concerné, sous l'égide du département auquel il est rattaché.

Toutes les recommandations auxquelles la présente question écrite urgente fait référence ont bien été répertoriées et analysées. Les suites données ont été, documents à l'appui, communiquées directement et exclusivement à cette commission par la magistrate chargée du département des institutions et du numérique (DIN), lors de son audition du 13 janvier 2025.

Quant au fonctionnement de l'office cantonal de la détention, il est assuré par le nouveau directeur général adjoint, avec le soutien appuyé du secrétariat général du DIN. En poste depuis un mois, ses constats ont confirmé certains dysfonctionnements et ont déjà conduit à la prise de mesures correctrices.

Ces mesures s'inscrivent en complément de l'audit des ressources humaines (RH) et de l'analyse sur le climat de travail, dont les résultats permettront d'adapter et de faire évoluer l'office à long terme. Dans un souci de transparence, ces éléments de réponse ont été communiqués à la commission des visiteurs officiels du Grand Conseil par la magistrate chargée du DIN, lors de son audition du 20 mars 2025.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :	La présidente :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI	Nathalie FONTANET